

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU TERRITOIRE DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE

Séance du 16 février 2021

Le 16 février 2021 à 17h00, le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, régulièrement convoqué s'est réuni en nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur Serge PEROTTINO, Président, Madame Véronique MIQUELLY a été désignée secrétaire de séance.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christine CAPDEVILLE ; Jean-Jacques COULOMB ; Bernard DESTROST ; Gérard GAZAY ; Jean-Marie LEONARDIS ; Rémi MARCENGO ; Danielle MENET ; Yves MESNARD ; Véronique MIQUELLY ; José MORALES ; Serge PEROTTINO ; Alain ROUSSET

Etaient représentés :

Sophie ARTARIA-AMARANTINIS représentée par Danielle MENET
Michel LAN représenté par Serge PEROTTINO
Magali GIOVANNANGELI représentée par José MORALES

Etait absent :

Patrick PIN

CT4/160221/32

Sur le rapport de Serge PEROTTINO

Approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement "Etudes pré-opérationnelles pour les communes du Pays d'Aubagne et de l'Etoile"

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile souhaite pouvoir soutenir les communes dans leurs réflexions et la définition des opérations d'aménagement qu'elles sont susceptibles de mener sur leur territoire. En effet, dans le cadre de la mise en place d'une assistance aux communes, cette démarche permettra à chacune des communes de s'appuyer sur l'expertise et l'ingénierie territoriale de la Métropole sur ces sujets. La Métropole accompagnera ainsi les communes dans les domaines de l'urbanisme, de l'aménagement pour un développement urbain durable de la Métropole. Cette ligne budgétaire pourra être mise à contribution dans le cadre de marchés métropolitains existants ou bien de consultations à part entière si nécessaire. Il est proposé de lancer le dispositif sur deux ans dans un premier temps.

L'opération d'investissement n°2021401000, « Etudes pré-opérationnelles des communes » d'un montant de 200 000 € TTC inscrite au budget de l'Etat Spécial de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile et enregistrée dans l'autorisation de programme 214064 BP du programme 06 urbanisme et foncier doit être affectée.

Au vu de ce qui précède, Monsieur le Président propose au Conseil de Territoire de donner un avis favorable à la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile du 16 février 2021.

Considérant

- Qu'il convient de procéder à la création et à l'affectation pour un montant total de 200 000 euros T.T.C. au budget de l'Etat Spécial du Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile de l'opération d'investissement afin de permettre sa réalisation ;
- Qu'il sera nécessaire aux exercices budgétaires concernés d'inscrire les crédits de paiement y afférents.

Où le rapport ci-dessus,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 :

Sont approuvées la création et l'affectation de l'opération d'investissement n°20211401000, « Etudes pré-opérationnelles des communes » pour un montant de 200 000 euros T.T.C inscrite au budget de l'Etat Spécial de Territoire, enregistrée dans l'autorisation de programme 214064BP du programme 06 Urbanisme et Foncier.

Article 2 :

Les crédits nécessaires seront inscrits dans le budget de l'Etat Spécial de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, selon l'échéancier prévisionnel des Crédits de Paiement de l'opération affectée est établi comme suit :

CP 2021 : 100 000 euros T.T.C

CP 2022 : 100 000 euros TTC

AVIS FAVORABLE

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de territoire

Serge PEROTTINO



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20210216-CT4-160221-32-DE
Date de télétransmission : 25/02/2021
Date de réception préfecture : 25/02/2021